

LE MENTORAT EN UN COUP D'ŒIL

Le mentorat est une relation professionnelle entre deux personnes qui échangent sur leurs expériences, leur vécu relatif au monde du travail et ses défis.

À quoi ça sert :

- À former la relève syndicale;
- À faciliter le recrutement et la rétention syndicale;
- À transmettre un ensemble de savoirs;
- À partager des connaissances et des expériences;
- À renforcer les liens entre les membres de l'organisation syndicale.

Comment ça marche :

- Le syndicat identifie une personne responsable du projet de mentorat.
- La personne responsable du projet favorise la formation des duos de mentorat.
- Les duos se rencontrent à une fréquence planifiée, échelonnée sur un an. Ils identifient des points de discussions, au préalable, afin de maximiser la qualité de leurs échanges.
- La personne responsable du projet effectue trois suivis auprès des duos afin de s'assurer que les échanges ont lieu.
- La personne responsable du projet organise une activité de dénouement en fin de parcours.
- La personne responsable rédige un rapport final.

Les outils :

- Un guide à l'intention de la personne responsable du projet;
- Une série de dix fiches pratiques facilitant les suivis effectués par la personne responsable du projet;
- Quatre fiches à remettre aux personnes mentores et mentorées, et qui ont pour objectif de structurer les rencontres;
- Un guide à l'intention des personnes mentores et mentorées;
- Des capsules vidéo qui vulgarisent le projet de mentorat.